



**HAL**  
open science

## Histoire, constantes et transformations récentes des dynamiques migratoires en Roumanie

Bénédicte Michalon, Nedelcu Mihaela

► **To cite this version:**

Bénédicte Michalon, Nedelcu Mihaela. Histoire, constantes et transformations récentes des dynamiques migratoires en Roumanie. *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, 2010, 41 (4), pp.5-28. 10.4074/s0338059910004018 . halshs-00771467

**HAL Id: halshs-00771467**

**<https://shs.hal.science/halshs-00771467>**

Submitted on 8 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Introduction : Histoire, constantes et transformations récentes des dynamiques migratoires en Roumanie**

Bénédicte Michalon<sup>1</sup>, Mihaela Nedelcu<sup>2</sup>

### **Attention : version avant édition définitive.**

**Paru dans :** Michalon Bénédicte, Nedelcu Mihaela, 2010, « Histoire, constantes et transformations récentes des dynamiques migratoires en Roumanie », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, vol.41, n°4, pp. 5-28.

La chute du communisme en décembre 1989 et les changements politiques qui s'en suivent ont eu comme conséquence, entre autres, l'ouverture des frontières de la Roumanie. Les citoyens roumains ont retrouvé une liberté fondamentale – celle de pouvoir circuler. Il faut se rappeler que jusqu'alors, pendant le régime communiste, le simple fait de voyager à l'étranger constituait le privilège d'une très faible minorité de personnes, principalement issue de la nomenklatura. Les migrations de cette période ont souvent été à sens unique, synonymes de fuite, d'exil, de rupture. La situation change significativement après 1989 ; l'exploration migratoire est suivie d'une diversification des flux (migrations permanentes vers le Canada, l'Australie et les États-Unis *versus* mobilités pendulaires au sein de l'Europe, migrations régulières *versus* irrégulières, migrations qualifiées *versus* non-qualifiées, etc.) tandis qu'émergent des réseaux migratoires qui se multiplient en une trame de champs sociaux transnationaux. Bien que ces nouveaux flux aient été canalisés en fonction des restrictions imposées par les pays occidentaux à la mobilité des ressortissants des pays de l'Europe centrale et orientale, vingt ans après l'ouverture du pays, cette migration est reconnue pour son fonctionnement transnational, à savoir la capacité qu'ont les migrants roumains à maintenir des liens à travers les frontières tant avec leur pays d'origine qu'avec les divers pays vers lesquels ils migrent.

Si les migrants roumains ont dorénavant des profils très divers (travailleurs hautement qualifiés, étudiants, saisonniers,...), la figure de l'immigré roumain reste, aujourd'hui encore, sujette à controverses dans les milieux politiques et la presse occidentale. Elle fait parfois l'objet d'amalgames qui alimentent les craintes d'une déferlante roumaine en Europe – notamment suite à l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne et à l'extension des accords de libre circulation aux ressortissants de ce pays. Les discours véhiculés se focalisent sur un certain type de migrant – en situation irrégulière, Rom, mendiant, voleur... –, et contribuent à la criminalisation d'une migration qui, pour sa plus large majorité, ne diffère pas fondamentalement de la migration d'après-guerre des Italiens, Espagnols ou Portugais et qui a principalement des raisons économiques.

Pourtant, en 2010, la Roumanie occupe une position très spécifique sur la scène migratoire européenne. Tout en étant un pays de forte émigration vers l'Ouest, elle est devenue un espace de transit et d'arrivée pour des migrants aux profils variés.

### **1. Les migrations roumaines : histoire, réalité postcommuniste et tendances actuelles**

---

<sup>1</sup> Chargée de recherche Cnrs (UMR ADES Cnrs-Université de Bordeaux).

<sup>2</sup> Professeure associée, Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel, Suisse

### 1.1. Une brève mémoire migratoire : les migrations roumaines de la fin du XIX<sup>e</sup> à la chute du régime communiste

Bien qu'un nombre important d'études récentes prennent comme référence la chute du communisme en décembre 1989, en suggérant que les phénomènes migratoires y commencent alors, la migration internationale ne constitue pas un phénomène totalement nouveau pour la Roumanie moderne. Depuis sa fondation en 1856, celle-ci a connu plusieurs vagues migratoires dont l'ampleur et les motivations ont varié selon les époques et les contextes historique et politique.

De 1880 à 1924, plus de soixante-dix mille personnes ont émigré vers les pays du Nouveau Monde (les États-Unis, le Canada et, en moindre mesure, l'Amérique du Sud). Ce flux était surtout constitué de Roumains des provinces de Transylvanie, de Bucovine et du Banat<sup>3</sup> (austro-hongroises jusqu'en novembre 1918) qui avaient connu des conditions socio-économiques difficiles en raison de la politique d'assimilation du royaume de Hongrie (Marinescu, 1999). La plupart des migrants étaient des jeunes hommes d'origine rurale, devenus des ouvriers et des mineurs en Amérique du Nord. Bien qu'une grande partie d'entre eux soit ensuite rentrée en Roumanie – de 1908 à 1924 près de 64 000 retours ont été enregistrés –, l'unité nationale de 1918 constituant un important facteur d'amélioration des conditions de vie des Roumains en Transylvanie (Potot, 2003), les départs des Roumains vers l'Amérique du Nord se sont poursuivis aussi après la Première guerre mondiale, pour des raisons principalement économiques. Le recensement américain de 1940 dénombre 247 000 personnes d'origine roumaine, dont un tiers de Juifs, 20 % de Saxons de Transylvanie et 6 % de Magyars (Marinescu, 1999)<sup>4</sup>.

La France a constitué une autre destination importante de migration entre les deux guerres mondiales, notamment pour les intellectuels roumains. La formation et la libre circulation au sein de l'Europe étaient alors la règle pour l'*intelligentsia*. La Seconde Guerre mondiale – qui aboutit le 23 août 1944 à l'inclusion de la Roumanie dans la sphère d'influence soviétique – mit brutalement fin à ces mobilités. Malgré l'installation du régime communiste et d'un Rideau de Fer quasi-infranchissable, en dépit de l'interdiction qui leur était faite de posséder un passeport et de quitter le pays, les Roumains ont continué à émigrer. Ionel Muntele (2003) estime un solde migratoire négatif d'environ 800 000 personnes entre 1948 et 1989. Des milliers de personnes ont quitté le pays en tant que réfugiés politiques, au lendemain de l'armistice du 23 août 1944 entre la Roumanie et l'URSS suivi de l'occupation du pays par l'Armée rouge. Ces départs, qui se sont échelonnés entre 1944 et 1955, ont essentiellement concerné des catégories particulières de personnes : des diplomates et des représentants du gouvernement du général Ion Antonescu qui avaient refusé de rentrer au pays, des membres des partis démocratiques historiques, des industriels fuyant la menace communiste et des prisonniers roumains dans les territoires occupés par les alliés occidentaux qui, libérés par ces derniers, émigrèrent massivement aux États-Unis (Marinescu, 1999, 2002). Ainsi, pendant les deux premières décennies de communisme, la fuite, la persécution à outrance et l'exil ont décimé les classes politiques anti-communistes, la bourgeoisie et les intellectuels roumains. Il est difficile d'en estimer l'ampleur car, pour quitter le pays, un nombre important de réfugiés politiques a pris de grands risques en passant illégalement des frontières et s'est exposé à des dangers de mort. Cette migration politique a été le plus souvent synonyme de rupture, d'isolement et de souffrance. Dans certains cas, la police secrète a préféré fermer les yeux sur la fuite de voix dissidentes qui n'avaient pas leur place dans le régime communiste (Nedelcu, 2009).

---

<sup>3</sup> L'État roumain s'est bâti sur la réalité d'un héritage pluriculturel, son territoire constituant, pendant des siècles, l'objet de convoitise entre les trois grands empires austro-hongrois, turc et de la Russie tsariste.

<sup>4</sup> La composante ethnique représente une constante des mouvements migratoires roumains jusqu'à nos jours. Avant la deuxième guerre mondiale, environ 200 000 Magyars de Transylvanie et des autres territoires hongrois annexés en 1918 ont immigré en Hongrie, et 42 000 Turcs de Dobroudja sont partis vers la Turquie (Hitchins, 1996).

D'autres formes de migration sont encore à signaler pendant cette période. La première recouvre les mobilités des travailleurs migrants inscrites dans des programmes intergouvernementaux, strictement réglementées et surveillées par l'État et la police secrète (la « *securitate* »). Ces migrations avaient pour destination principalement des pays de l'Afrique et du Moyen Orient. Le trafic frontalier était une deuxième forme de migration ; elle a permis aux citoyens roumains vivant dans les régions limitrophes de rendre visite à des parents de l'autre côté de la frontière et, le cas échéant, d'en profiter pour faire du commerce « à la valise » (Radu & Radu, 2006). Le troisième type de migration concernait les étudiants de la Nomenklatura communiste qui étaient autorisés à étudier à l'étranger, parfois dans des universités occidentales, mais surtout à Moscou (Lazaroiu *et al.*, 2004). Enfin, le régime communiste a autorisé près de 360 000 Roumains à émigrer légalement durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt (Mureşan, 1996). Ces migrations au caractère ethnique marqué ont été rendues possibles grâce aux accords conclus avec les États-Unis, l'Allemagne, Israël et la Hongrie qui sont devenus les principaux pays de destination, suivis par la France, l'Autriche, le Canada et l'Australie. Le régime de Ceauşescu avait trouvé ainsi un moyen astucieux de gagner de devises étrangères ; la République Fédérale d'Allemagne lui payait, par exemple, à partir de 1978, une somme de 5 000 DM pour chaque *Aussiedler*<sup>5</sup>, en guise de remboursement des coûts d'éducation (Bachman, 1991 ; Münz, 2003).

## **1.2. Les migrations roumaines depuis 1990 : une grande diversité de formes de mobilité et de destinations migratoires**

Pendant les dix premières années du postcommunisme, le volume des migrations permanentes ne varie pas beaucoup par rapport aux vagues migratoires de l'époque communiste. La migration internationale des Roumains entre 1980 et 1989 est estimée à environ 280 000 personnes (Sandu *et al.*, 2004 ; UN, 2002), ce qui est comparable à la migration permanente de la décennie suivante, appréciée à 300 000 personnes (INSSE, 2003). Cependant, ce chiffre serait largement sous-estimé ; selon d'autres sources<sup>6</sup>, plus de 800 000 personnes – soit 3,5 % de la population totale de la Roumanie – auraient émigré jusqu'en 2000; les trois quarts auraient demandé le droit de résidence dans le pays d'accueil (Nedelcu, 2009). Difficilement saisissable, la forte poussée migratoire d'après 1989 s'est traduite par une dynamique extrêmement complexe et variée. La spécificité et la nouveauté de ces migrations résident dans la liberté de circulation qui rend le retour possible à tout moment. Elles se caractérisent par ailleurs par une large diversification des formes de mobilité : migration permanente, migration ethnique, mobilité des étudiants, migration de travail, migration d'affaires, fuite de cerveaux, migration de transit, etc. (Lăzăroiu *et al.*, 2004 ; Nedelcu, 2009).

En Europe, l'installation dans la circulation est le trait principal des migrations économiques des Roumains. Les va-et-vient à l'étranger, parfois dans des situations précaires voire clandestines, ont représenté et représentent encore, pour de larges fractions de la population, une ressource et une stratégie de survie dans le marasme économique qu'a connu le pays pendant plus d'une décennie (Lagrange & Diminescu, 1999 ; Lăzăroiu *et al.*, 2004 ; Diminescu, 2003 ; Potot, 2003 ; Sandu *et al.*, 2004). Tantôt légales, tantôt non contrôlées, ces migrations restent à géométrie variable et se recomposent sans cesse en fonction des (re)configurations des politiques d'immigration des pays d'accueil et des opportunités du marché du travail.

---

<sup>5</sup> Immigrant d'origine allemande.

<sup>6</sup> Cf. Sandu *et al.*, 2004. Voir aussi la déclaration du responsable de la Direction « Passeports » du Ministère Roumain de l'Intérieur, cité par la revue Capital, no. 13, 29 mars 2001.

On peut distinguer plusieurs phases et formes migratoires. Les premières années après la chute du communisme ont été caractérisées par une émigration permanente considérable<sup>7</sup>. Cette vague de départs dirigée vers l'Europe occidentale a eu une forte connotation ethnique car elle a concerné principalement des Roumains des minorités allemande ou magyare (Fox, 2003, 2007 ; Michalon, 2003). Les migrations temporaires restent faibles jusqu'au milieu des années 1990. Après 1996, le Canada et les États-Unis sont devenus les premières destinations d'émigration permanente. Ce flux, qui a par la suite décliné (INSSE, 2008), concerne principalement des migrants jeunes, très qualifiés, conscients d'être en possession d'un capital de formation et de compétences facilement négociables sur un marché global constamment en quête de nouveaux talents et spécialistes. En même temps, les circulations internationales de larges fractions de la population en provenance tant des régions urbaines que rurales de Roumanie s'intensifient, (Potot, 2003 ; Sandu *et al.*, 2004 ; Diminescu, 2003 ; Lăzăroiu *et al.*, 2004 ; Lăzăroiu et Alexandru, 2008). Leur ampleur a été difficile à cerner car les outils statistiques n'étaient pas adaptés. Pour cela, il faudrait prendre en considération différents cycles de mobilité, des périodes de migration de courte durée, ainsi que des parcours migratoires complexes tenant compte des changements dans les politiques migratoires des pays de destination, de l'établissement des réseaux, des changements de destination, etc. Dans une première tentative de mesure du phénomène, l'État roumain a dénombré, lors du recensement de 2002, 360 000 émigrés temporaires (résidant plus de six mois par an à l'étranger) (Sandu *et al.*, 2004). Une autre enquête représentative au niveau national indiquait, en avril 2003, la présence à l'étranger de presque un million de travailleurs roumains, tant en situation légale qu'irrégulière<sup>8</sup>. En se basant sur cette étude, Sebastian Lăzăroiu et ses collègues (2004) mettent en évidence des caractéristiques des flux migratoires des travailleurs roumains entre 1990 et 2003 : une population à dominante masculine (71 %), âgée de 18 à 45 ans (45 %), d'éducation moyenne (57 % ont suivi des études professionnelles ou ont terminé le lycée), ayant une expérience de travailleur qualifié avant 1989 (35 %) et à présent (22 %), provenant de Bucarest et des grandes villes (52 %). D'autres études récentes montrent que ces circulations migratoires constituent de vraies stratégies de survie au niveau du noyau familial, voire de développement au niveau des communautés rurales (Sandu, 2006). Les va-et-vient répétés à l'étranger pour des séjours de courte durée à vocation économique se sont généralisés à partir de la fin des années 1990 : 17 % des ménages roumains (environ 1,2 millions de ménages ont déclaré qu'au moins un de leurs membres avait travaillé à l'étranger entre 1990 et 2001 (Lăzăroiu *et al.*, 2004).

L'intensité du phénomène migratoire s'est accentuée avec la libéralisation de la circulation dans l'espace Schengen en 2002. En 2006, un tiers des ménages roumains a déclaré avoir eu au moins un membre travaillant à l'étranger après 1989 et les migrations temporaires de travail ont été estimées trois fois plus importantes qu'en 2002 (Sandu, 2006). On note par ailleurs la création de réseaux, voire de chaînes migratoires, entre des régions spécifiques de la Roumanie et différents pays d'accueil, notamment en Allemagne, en France et au Royaume-Uni et plus récemment en Italie et en Espagne. Ces deux derniers États sont devenus les principales destinations des migrations économiques des Roumains depuis l'an 2000 (Sandu, 2006 ; Lăzăroiu & Alexandru, 2008)<sup>9</sup>. Ces flux se polarisent entre certaines régions de départ et de destination, notamment de l'Est de la Roumanie au Nord de l'Italie, et du Sud et du Nord-Ouest de la Roumanie en Espagne (Lăzăroiu *et al.*, 2004).

---

<sup>7</sup> Presque 100 000 personnes ont quitté le pays en 1990, suivies de 45 000 en 1991 et de 31 000 en 1992 (selon les Annuaire Statistiques de la Roumanie, éditions 1993-2008, INSSE).

<sup>8</sup> Selon [www.curs.ro](http://www.curs.ro), consulté le 30 juin 2003.

<sup>9</sup> Le ministère roumain des affaires étrangères estime qu'environ 1 200 000 Roumains vivent et travaillent légalement actuellement en Espagne. En Italie, en 2005 environ 300 000 Roumains bénéficiaient d'un permis de séjour temporaire ou permanent ([www.osf.ro](http://www.osf.ro); [www.euractiv.ro](http://www.euractiv.ro)), tandis qu'en 2010 les Roumains représentent la communauté étrangère la plus nombreuse d'Italie, leur nombre se stabilisant autour d'un million de personnes.

La suppression des visas touristiques en 2002 pour les citoyens roumains désirant voyager dans l'espace Schengen a constitué un tournant. Même si elle a été suivie de mesures drastiques de contrôle et de sanction par les autorités roumaines, elle a facilité la circulation des Roumains. Elle a suscité des migrations de travail innovantes<sup>10</sup> (Lăzăroiu *et al.*, 2004) et facilité la rencontre entre les travailleurs roumains migrants avec les employeurs potentiels. Il est connu qu'une large partie des migrants économiques ont quitté le pays et sont entrés dans l'Union Européenne en tant que touristes, mais qu'ils avaient déjà des promesses d'emploi sur le marché du travail non déclaré dans les pays d'accueil (Hartman, 2008 ; Lăzăroiu *et al.*, 2004 ; Sandu, 2006). Parallèlement, les canaux légaux de migration se sont multipliés; le nombre d'accords bilatéraux conclus entre la Roumanie et des pays européens a augmenté nettement pendant ces dernières années, ce qui a permis la conclusion de contrats saisonniers garantissant une protection sociale correcte des travailleurs roumains à l'étranger (Lăzăroiu & Alexandru, 2008). Dans certains cas, de grands syndicats roumains tels que le Bloc National Syndical (BNS) ou la Confédération nationale syndicale « Cartel Alfa », ont médiatisé la signature des accords avec leurs homologues en Italie et en Espagne, afin de pouvoir garantir une protection et des conditions de travail égales à celles réservées aux travailleurs natifs de ces pays (Lăzăroiu *et al.*, 2004).

Ces migrations constituent une source très importante de revenus pour une grande partie de la population. Le volume des remises monétaires (*remittances*) a décuplé entre 1990 et 2000, l'aide financière fournie chaque mois par les migrants à leurs familles en Roumanie étant estimée deux à trois fois supérieure au salaire moyen roumain (Daianu *et al.*, 2001). La Banque nationale de Roumanie évaluait en 2002 à 1,2 milliard de dollars US les sommes transférées par les travailleurs migrants, uniquement par les voies légales de transfert (banques, Western Union, etc.). Cependant, le volume réel des transferts monétaires était évalué, pour la même période à environ 2 milliards USD chaque année, soit approximativement le double du volume des investissements étrangers directs (Lăzăroiu *et al.*, 2004). En 2006, les remises monétaires circulant par des canaux à la fois officiels et officieux avoisinaient 3 milliards d'euros (Sandu, 2006). Ces transferts monétaires améliorent la qualité de vie grâce à la modernisation ou la construction de logements et l'acquisition de biens électroménagers (Sandu, 2006). Si cet argent est surtout utilisé dans la consommation de biens et de services, les migrants de retour s'impliquent de plus en plus dans de nouveaux business et l'importation de nouvelles technologies. Les personnes ayant travaillé à l'étranger adoptent une attitude d'« optimisme dynamique » (Sandu, 2006) ; de retour au pays, leurs aspirations sont supérieures à celles de leurs compatriotes sans expérience migratoire, ils sont plus critiques que ces derniers par rapport à la réalité sociale locale mais plus optimistes face à l'avenir. Les migrations de travail et l'entrepreneuriat semblent fortement liés : dans la population adulte de Roumanie, la proportion d'entrepreneurs est de 10 % mais elle s'élève à 16 % parmi ceux qui ont travaillé à l'étranger (Sandu, 2006). Cette tendance se renforce avec la multiplication des cycles de migration. Il reste en revanche difficile de préciser la part des montants transférés par les migrants hautement qualifiés et, en particulier, par ceux installés durablement dans les pays d'immigration, car les études spécifiques font défaut.

### **1.3. Les tendances migratoires depuis l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne**

L'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne le 1<sup>er</sup> janvier 2007 annonce des dynamiques migratoires nouvelles. Dans un premier temps, tous les autres « anciens » États membres – à l'exception de la Suède et de la Finlande – ont décidé que les ressortissants bulgares et roumains

---

<sup>10</sup> Notons, par exemple, l'invention d'un mécanisme d'emploi à remplacement. Le même emploi, au noir, est assuré, de manière cyclique, par plusieurs travailleurs qui se relayent tous les trois mois (Lăzăroiu *et al.*, 2004).

n'auraient qu'un accès limité à leur marché du travail. En 2006, l'Italie envisageait de les laisser pénétrer son marché après avoir trouvé un accord européen sur la lutte contre le crime organisé<sup>11</sup>, tandis que la France a partiellement ouvert en janvier 2008 150 métiers dits « en tension », connaissant des difficultés de recrutement, aux ressortissants des deux pays. Les nouveaux États membres ont, quant à eux, accepté d'ouvrir leur marché du travail, à l'exception de Malte qui en limite l'accès et de la Hongrie qui impose certaines conditions.

Bien que les citoyens roumains aient été soumis – comme les citoyens des autres nouveaux pays membres – à un système « 2+3+2 » qui désigne les trois phases d'ouverture des marchés du travail au sein de l'UE (du 01.01.2007 au 31.12.2008, du 01.01.2009 au 31.12.2011, du 01.01.2012 au 31.12.2013), au cours desquelles les États membres doivent indiquer leurs intentions quant à la circulation des travailleurs roumains, l'ensemble des restrictions devant être levé d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>12</sup>. Cette nouvelle configuration a déjà sensiblement changé les conditions de voyage à l'étranger des ressortissants roumains et a permis la légalisation d'un nombre important de migrants en situation irrégulière. Pour les professionnels hautement qualifiés, le marché européen devient une alternative accessible et extrêmement attractive. Dans le même temps, la frontière extérieure de l'Union Européenne se déplace vers l'Est et la Roumanie se retrouve dans une position nouvelle par rapport au contrôle des flux migratoires en direction de l'UE. Environ soixante mille immigrants provenant principalement de la République de Moldavie, de la Turquie, de la Chine et des pays arabes étaient installés en 2006 en Roumanie : 19,2 % d'entre eux étaient des étudiants, 70 % détenaient des titres de séjour temporaire et seulement 5,2 % avaient obtenu un titre de séjour permanent<sup>13</sup>.

## **2. La transformation de la Roumanie sur la scène migratoire européenne**

Parler de la Roumanie et des migrations aujourd'hui ne peut se faire sans se pencher sur un aspect qui demeure mal connu, celui de l'immigration et du transit. L'ouverture des frontières et l'intégration européenne n'ont pas seulement influé sur les mobilités des ressortissants roumains ; elles ont également participé de la redéfinition du pays comme espace de passage ou d'arrivée.

La fermeture des frontières à l'époque communiste avait en effet rendu les installations d'étrangers exceptionnelles. La constitution de 1948 prévoyait la possibilité d'accorder l'asile à « tous les étrangers poursuivis pour leur activité démocratique, pour la lutte pour la libération nationale, pour une activité scientifique ou culturelle » (art. 35), mais le pays n'a pas signé la Convention de Genève de 1951 et peu de réfugiés ont bénéficié de cette disposition constitutionnelle, à l'exception des quelque 3 000 Chiliens qui ont fui la dictature de Pinochet. Par ailleurs, des Polonais profitaient de leurs séjours touristiques ou voyages professionnels dans le pays pour y faire du commerce à la valise. Les étudiants de « pays frères » ou non alignés accueillis en Roumanie (Syriens, Jordaniens...) en faisaient de même<sup>14</sup>. Et, dès les années 1980, de petits industriels italiens ont commencé à délocaliser leurs activités dans l'Ouest de la Roumanie (Dematteo, 2009). Depuis 1989, la situation a bien changé. La Roumanie est désormais pleinement inscrite dans la globalisation des flux, et pas seulement comme pays de départ. Elle connaît des migrations de différents types (permanentes comme temporaires, régulières ou non contrôlées, de demandeurs d'asile, professionnelles, familiales, qualifiées ou non qualifiées, etc). Elles sont mondialisées, proviennent tant de pays voisins que du sous-

<sup>11</sup> En décembre 2006, les ministères de l'intérieur roumain et italien ont signé un protocole bilatéral de collaboration de lutte contre la criminalité. Ce protocole représentait un pré requis à la libre circulation.

<sup>12</sup> À l'heure actuelle, quinze pays sur les 25 États membres ont ouvert leur marché du travail aux ressortissants roumains et bulgares : les dix qui l'avaient fait dès la première phase (République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Finlande et Suède) ont été suivis pendant la deuxième phase de ce processus par l'Espagne, la Grèce, la Hongrie et le Portugal, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, puis par le Danemark, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

<sup>13</sup> Selon l'Annuaire Statistique de la Roumanie, 2006, Institut National de Statistique (INSSE).

<sup>14</sup> Le film de Cristian Mungiu *4 mois, 3 semaines, 2 jours* le montrait en arrière-plan de l'intrigue principale.

continent indien, d'Amérique latine ou d'Afrique sub-saharienne. Ce nouveau profil s'est construit en trois temps, définis par les imbrications entre l'évolution des déplacements et l'élaboration d'une politique migratoire roumaine. Il s'agit de deux domaines en pleine transformation.

### **2.1. Une immigration en essor dès la chute du communisme**

L'essor rapide du commerce à la valise, qui compensait certaines faiblesses de l'économie socialiste (Sik & Wallace, 1999), établit une continuité entre périodes communiste et postcommuniste de même qu'il traduit l'ouverture des frontières et l'émergence de nouvelles problématiques migratoires. Les premières migrations à destination de la Roumanie sont des mobilités marchandes. Ce fait est assez classique dans les pays de la région (voir entre autres Bodnar, 1998 ; Sik, 1999 ; Sword, 1999 ; Van de Velde & Marcinczak, 2005 ; Wallace, Shmulyar & Bedsir, 1999 ; Williams & Baláz, 2002). Il est d'ailleurs concomitant aux déplacements commerciaux des Roumains eux-mêmes en direction des pays proches (Hongrie, Yougoslavie) (Chelcea & Lăteza, 2000 ; Chelcea, 2002 ; Chelcea & Lăteza, 2004 ; Sandu *et al.*, 2004 ; Sandu, 2006). Le commerce à la valise est d'abord pratiqué par les ressortissants d'un nouveau pays voisin – la République de Moldavie indépendante dès 1991. La circulation est aisée, les ressortissants moldaves entrent en Roumanie en tant que touristes, avec une simple carte d'identité, et ne sont pas obligés de déclarer les biens qu'ils transportent. Ils en profitent pour développer une activité marchande en jouant sur les différences de prix et sur la pénurie de biens de consommation courante en Roumanie (Michalon, 2007). À cette époque, le commerce de produits manufacturés est prédominant ; il sera bientôt suivi par celui de produits alimentaires. Des étrangers venus de plus loin investissent ce créneau au même moment : il s'agit de Chinois qui « testent » la Roumanie à partir de bases migratoires où ils sont déjà implantés, la Hongrie, la République tchèque et la Russie notamment (Wundrak, 2010). Ils mettent à profit la souplesse de la législation roumaine sur les investissements des étrangers. Le commerce à la valise s'avère rapidement profitable ; il est à l'origine de l'apparition de nombreuses places marchandes à travers le pays, les *open air markets* (Sik, Wallace, 1999) caractéristiques de cette « économie de la circulation ». Celle-ci se professionnalise d'ailleurs, devenant rapidement le fait de petits entrepreneurs, les nationalités de ces nouveaux acteurs économiques se diversifient avec l'apparition d'entrepreneurs turcs et pakistanais ou encore ukrainiens. Le commerce des étrangers préfigure des migrations ultérieures.

Dès 1991, d'autres types de mobilité touchent la Roumanie : des Roumains émigrés sous le communisme reviennent, les universités et lycées roumains attirent des étudiants moldaves et de pays du Proche-Orient (qui maintiennent là des relations universitaires déjà existantes sous le communisme). Si les pays de provenance sont de plus en plus variés, la Moldavie conserve une relation migratoire privilégiée avec la Roumanie : en 1998-1999, les ressortissants moldaves représentent plus des deux tiers des étrangers ayant établi leur domicile en Roumanie<sup>15</sup>. Ce couple migratoire reflète l'existence d'enjeux symboliques et politiques (la question de la réunification de la Moldavie et de la Roumanie est alors débattue, 98 000 ressortissants moldaves obtiennent la citoyenneté roumaine entre 1991 et 2001<sup>16</sup>) et économique (étant donné les bénéfices retirés du commerce transfrontalier).

La Roumanie a en outre conclu un accord avec le Haut Commissariat aux Réfugiés en 1990 pour fixer un premier cadre en matière d'asile, dans un élan de réflexion des nouvelles autorités roumaines sur les droits de l'homme et afin de rattraper le retard accumulé par la Roumanie en matière de conventions internationales spécialisées. La Convention de Genève a été signée en 1991. Quelques mois plus tard, 315 demandeurs d'asile somaliens arrivaient alors que les

<sup>15</sup> 8 109 Moldaves pour un total de 11 287 en 1998, et 7 789 Moldaves pour un total de 10 078 en 1999 (Statistiques de l'Institut National de Statistique).

<sup>16</sup> Ministère roumain de la Justice ; *BBC Romanian* (7 mars 2007) <http://www.bbc.co.uk/romanian/>.



institutions et législations roumaines n'étaient pas encore en mesure de gérer une telle situation : « nous n'avions personne pour nous occuper d'eux. (...) Ils sont arrivés à Bucarest, on leur a attribué un logement mais on ne pouvait rien leur fournir d'autre, il n'existait pas de procédure d'asile. (...) Jusqu'en 1998 c'est le HCR qui s'occupait de ce genre de personnes. L'État fournissait des logements mais de manière non officielle », reconnu un ancien fonctionnaire du Bureau National pour les Réfugiés (*Oficiul Național pentru Refugiați*, ONR) rencontré en 2010. Ledit Bureau a été créé en 1996 par la première loi roumaine sur l'asile<sup>17</sup> destinée à définir les nouvelles obligations de la Roumanie. Entre 1991 et jusqu'à la création de l'ONR en 2000, les décisions relatives à l'attribution du statut de réfugié étaient officiellement prises par un comité interministériel, mais étaient en réalité déléguées au ministère du Travail. La mise en place de l'ONR s'est accompagnée d'un resserrement des compétences et de l'attribution de toutes les questions relatives à l'asile à l'ONR (assistance juridique, attribution du statut, hébergement en centres de demandeurs d'asile, etc.). Pendant les années 1990, les demandes d'asile sont restées modestes en nombre mais ont néanmoins crû de façon assez régulière. Les nationalités des demandeurs se sont diversifiées, avec une forte représentation des demandeurs afghans, bangladeshis, irakiens, pakistanais<sup>18</sup>.

La décennie demeure néanmoins celle de la découverte de la question migratoire par les autorités roumaines. Les pressions extérieures se sont fait sentir très tôt, exercées par des organismes internationaux (Haut Commissariat aux Réfugiés, Office International des Migrations...) dans un premier temps ; elles ont ensuite été bilatérales, émanant de certains pays ouest-européens, puis européennes, avec la perspective d'adhésion de la Roumanie à l'UE<sup>19</sup>. Avec la communautarisation de la politique migratoire par le traité d'Amsterdam de 1997, les négociations et prises d'influence ont changé d'échelle et se font dès lors au niveau européen, notamment par l'intermédiaire du programme PHARE.

## **2.2. La mise en place d'une politique migratoire sous influence européenne et ses répercussions**

Le rapprochement entre la Roumanie et les instances communautaires a eu une influence notable sur l'action publique roumaine en matière d'immigration et d'asile. La position géographique du pays le destinait à devenir la frontière orientale de l'UE et à être placé en première ligne pour son contrôle. La fin des années 1990 a donc été marquée par une activité intense en matière de réformes politiques et institutionnelles dans le domaine des migrations. Au plan législatif, les réglementations sur l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire roumain, l'accès à la nationalité roumaine et le droit d'asile ont été soit profondément révisées, soit créées de toutes pièces. Des institutions en charge des migrations ont été progressivement mises sur pied puis réorganisées de manière à les rapprocher de ce qui existe dans d'autres pays membres de l'UE. L'association migration/contrôle des frontières s'est mise en place sous le regard des instances européennes. La migration a peu à peu été construite en « problème », avec une focalisation croissante sur la lutte contre l'immigration clandestine (ouverture de deux centres de rétention et multiplication des expulsions). Les réformes institutionnelles et législatives des années 1990 ont des effets sensibles sur les migrations.

Afin de satisfaire aux exigences de l'Union européenne, les contrôles aux futures frontières externes de l'UE ont été renforcés. Depuis 2001, les Moldaves et les Ukrainiens doivent détenir un passeport pour entrer en Roumanie, ce qui a compliqué considérablement les choses pour les petits commerçants. Par ailleurs, le gouvernement roumain a engagé un processus de

<sup>17</sup> Loi 15 du 2 avril 1996 sur le statut et le régime des réfugiés en Roumanie (*Legea privind statutul și regimul refugiaților în România*).

<sup>18</sup> Statistiques de l'Office Roumain pour l'Immigration (*Oficiul Român pentru Imigrări*).

<sup>19</sup> L'Allemagne a joué un rôle déterminant dans la construction de la question migratoire dans les institutions roumaines. Très préoccupée par le contrôle de l'immigration dans les anciens pays communistes (voir entre autres Darley, 2010), elle a en effet signé un accord de réadmission avec la Roumanie dès 1992.

restructuration du commerce. Si la décennie 1990 fut celle de l'improvisation et du commerce informel, le tournant du siècle a marqué le début d'un renforcement du contrôle de l'État sur les marchés et les bazars (Chelcea, Radu & Constantinescu, 2005). Les échanges commerciaux entre la Roumanie et les pays voisins ont certes continué mais leurs formes ont évolué : développement du commerce de gros, établissement de réseaux bi-nationaux, inversement du sens de la circulation<sup>20</sup>. Le commerce pratiqué par des migrants plus lointains, Chinois notamment, a lui aussi changé. Il a pris une plus grande envergure, passant d'une organisation individuelle et quelque peu « artisanale » à une structuration plus nette avec l'émergence d'entrepreneurs plus importants. Il a rapidement concurrencé le commerce avec les pays voisins pour l'approvisionnement des détaillants des marchés et commerces roumains.

La question de l'asile a également connu des mutations au tournant des années 2000. Après une décennie de hausse assez régulière du nombre de demandeurs d'asile, un pic a été atteint en 2001 (2 280 dossiers). Les demandes ont chuté ensuite de manière brutale, sous l'effet direct de l'introduction de la loi sur l'asile de 2000, elles ont été très irrégulières pendant les années suivantes, ce qui reflétait tant le caractère irrégulier de ce type d'immigration que les difficultés que rencontraient les autorités roumaines à traiter les dossiers (problèmes d'organisation des institutions, de recrutements de traducteurs, d'avocats spécialisés, etc). Le champ de l'asile a permis à la Roumanie de se distinguer tant sur la scène européenne que sur la scène internationale : elle a adopté la politique de relocalisation (*resettlement*) promue par le HCR<sup>21</sup>, accueillant un groupe de 400 demandeurs d'asile ouzbeks qui avaient fui leur pays après la révolte d'Andijan en mai 2005 et qui ont été par la suite reconnus comme réfugiés par d'autres États (États-Unis et Canada essentiellement). Au cours des années suivantes, plusieurs autres groupes ont transité par la Roumanie au titre de cette politique. Ce choix reflète la volonté de montrer que les réformes se font dans le sens préconisé par les bailleurs de fonds extérieurs (institutions internationales ou européennes).

### **2.3. La troisième phase depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE**

« Les migrations ne sont pas un problème en Roumanie, ce n'est pas un sujet de discussion », nous dit un fonctionnaire de l'Office Roumain pour l'Immigration (*Oficiul Român pentru Imigrări*, ORI)<sup>22</sup> rencontré à Bucarest en 2010. Cette opinion est largement partagée par les acteurs professionnels du secteur, qu'ils travaillent pour les institutions roumaines ou pour les ONG spécialisées. Les questions relatives à l'immigration et l'asile restent, de fait, sous-politisées : aucun parti politique ne s'en est emparé et les textes législatifs qui y sont dédiés ne sont pas encore soumis au vote du Parlement. Cela n'empêche pas une activité intense des autorités roumaines dans ce champ d'action publique, renforcée par l'adhésion européenne. La Roumanie a adopté l'ensemble des instruments européens : des visas ont été imposés dès 2007 aux ressortissants des États voisins non membres de l'UE ; les accords de réadmission communautaires sont entrés en vigueur et s'ajoutent aux 36 accords bilatéraux signés par la Roumanie, tant avec des États membres de l'UE qu'extra-européens (Liban, Inde, Turquie)<sup>23</sup>. La Roumanie a intégré le règlement Dublin 2<sup>24</sup> et a participé à plusieurs opérations de l'agence Frontex. Dans le même temps, le gouvernement applique sa stratégie nationale 2007-2010 pour

---

<sup>20</sup> Après 2004, à la frontière avec l'Ukraine, ce sont plutôt les Roumains qui vont s'approvisionner en Ukraine que l'inverse (Anghel, forthcoming).

<sup>21</sup> Cette politique consiste à déplacer des groupes (et non des individus) d'un pays dans lequel ils ont trouvé un refuge temporaire et précaire vers des États qui leur garantissent l'attribution du statut de réfugié selon la Convention de Genève de 1951.

<sup>22</sup> Office en charge de toutes les questions relatives à l'immigration en Roumanie, créé en 2007.

<sup>23</sup> Voir le projet MIREM (« Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine ») : <http://www.mirem.eu/donnees/accords>.

<sup>24</sup> Ce règlement établit la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile à l'Etat de l'UE par lequel le demandeur d'asile est entré dans l'UE.

l'immigration<sup>25</sup>. Celle-ci s'avère fortement polarisée autour du contrôle des migrations d'une part, de la définition d'une immigration « utile » et sélectionnée d'autre part.

Ce positionnement politique renvoie clairement à certaines tendances sociologiques de l'immigration en Roumanie. Les commerçants arrivés au cours de la décennie 1990 se sont en partie installés dans le pays grâce à la réussite de leurs entreprises. À cela s'ajoute l'essor de l'immigration de main-d'œuvre étrangère dans le pays, notamment par le biais de la sous-traitance internationale. Le recrutement de travailleurs étrangers a initialement été présenté comme une réponse au présumé déficit de main-d'œuvre dû à la forte émigration roumaine. Cette forme d'immigration, qui s'est diffusée depuis le milieu des années 2000, s'installe de façon très conflictuelle : l'arrivée d'ouvriers étrangers provoque fréquemment des conflits avec les employeurs. La « délocalisation sur place » (Terray, 1999) ne se concrétise pas aussi aisément que certains chefs d'entreprise ne le voudraient. Le recours à l'immigration se répand néanmoins : une des dernières tendances est le recrutement, par de riches familles roumaines, de travailleuses domestiques philippines. Enfin, le durcissement des conditions d'accès et de séjour sur le territoire roumain et les échecs de la politique de rétention-expulsion ont créé une population de sans-papiers, aux origines géographiques très diversifiées, qui alimente le marché du travail ethnique dans certains secteurs qui recourent traditionnellement à une main-d'œuvre bon marché et malléable. La grande précarité dans laquelle vivent ces migrants a été renforcée par la crise économique qui sévit dans le pays depuis 2009.

Ce panorama de l'immigration en Roumanie, bien trop rapide pour être exhaustif, montre que même si l'ampleur des flux qui parviennent en Roumanie reste très relative, le rapprochement avec l'Europe communautaire ne se fait pas seulement par les appareils législatifs et institutionnels, mais aussi par la structuration de l'immigration autour de problématiques classiques des migrations.

### **3. Présentation du numéro : les migrations au prisme de leurs transformations actuelles. Dynamiques récentes et nouveaux enjeux**

*Visibles mais peu nombreux*, tel était le titre du premier ouvrage de recherche de synthèse sur les migrations roumaines, paru en 2003 sous la houlette de Dana Diminescu. Il rassemblait des contributions de sociologues, d'anthropologues, de géographes de différents pays et qui analysaient ces migrations pendant les années 1990 et au tout début des années 2000. D'autres jalons ont été posés par la suite avec quatre autres publications – deux ciblées (Potot, 2007 ; Nedelcu, 2009) et deux autres, plus généralistes (Sandu, 2006 ; Anghel, Horvath, 2009). Après l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne et au vu des évolutions sensibles tant du paysage migratoire européen que de la recherche en sciences sociales, il nous a semblé qu'il était temps de procéder à un nouvel état des lieux. Il s'articule autour de trois dimensions distinctes du phénomène migratoire : ses retombées sociales, ses évolutions géographiques, l'apparition de nouvelles fonctions de la Roumanie en termes de mouvements internationaux.

Nous avons choisi de mettre en valeur des contributions appuyées sur des démarches empiriques fortes, attentives aux manières de faire, de vivre, de ressentir et de dire l'expérience migratoire. Les auteurs, en s'appuyant sur un matériau riche recueilli au plus près des acteurs de la migration, cherchent à la parole à ces derniers, une parole qui leur est bien souvent confisquée au profit de discours politiques davantage destinés à construire une altérité irréductible de celui qui se déplace, à le réduire dans le meilleur des cas à une main-d'œuvre dont la présence n'est souhaitable que tant qu'elle répond aux besoins des économies des pays d'arrivée.

---

<sup>25</sup> Gouvernement de la Roumanie, Hotărâre nr.1.122 din 18 septembrie 2007 pentru aprobarea Strategiei nationale privind imigrația pentru perioada 2007-2010, Monitorul Oficial nr.674 din 3 octombrie 2007.

Cette livraison est aussi l'occasion, pour la RECEO, d'innover. Les trois articles publiés en anglais témoignent de la volonté d'atteindre une audience plus large, alors que les milieux scientifiques des pays ex-communistes ont résolument rejoint la scène internationale de la recherche, largement dominée par l'anglais.

La première partie traite des conséquences sociales des migrations roumaines postcommunistes qui sont abordées ici sous différents angles.

Dans son étude, Monica Salvan met en évidence de nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle au sein des familles roumaines en migration. En s'appuyant sur des témoignages recueillis lors des trajets répétés en autocar entre la Roumanie et la France, l'auteure essaie de comprendre comment les parents des migrants gèrent l'intermittence et la discontinuité du lien intergénérationnel et de quelle façon ils arrivent à donner du sens aux transformations de ce lien. Elle explore ainsi les effets de l'installation de ces acteurs dans la mobilité. En adoptant une perspective genrée, Monica Salvan montre que les femmes (mères et grand-mères), tout en assumant des rôles traditionnels, apportent une aide cruciale à la réussite des migrants. Cette « mobilité active » des parents de migrants repose sur un processus continu d'appropriation des décalages culturels. Ils y jouent un rôle déterminant de médiateurs entre deux univers culturels, permettant aux migrants de mieux gérer le processus complexe de reconstruction identitaire en situation migratoire.

Mihaela Nedelcu approfondit l'analyse des transformations du lien social, des processus de socialisation et des identités au sein des familles transnationales des Roumains qualifiés immigrés à Toronto, en s'intéressant notamment au rôle des technologies d'information et de communication (TIC) dans l'émergence de nouvelles façons de « vivre ensemble » et d'agir à distance à l'ère du numérique. Tout en proposant une lecture cosmopolitique des migrations internationales, elle étudie sous l'angle des *habitus transnationaux* les mécanismes à travers lesquels les migrants développent au quotidien un univers de vie transnational qui mise sur un régime ubiquitaire des communications à distance. Cette contribution montre que les TIC conduisent à l'émergence de modes de vie connectés, dans lesquels s'enchevêtrent de multiples référents culturels et identitaires, locaux, nationaux et globaux, transformant le sens des ancrages territoriaux des pratiques sociales ainsi que l'imaginaire de l'altérité. Les processus de socialisation et le lien intergénérationnel en contexte migratoire acquérant ainsi une dimension extraterritoriale, migrants et non migrants se rencontrent dès lors dans des espaces-matrices de sociabilité transnationale où ils incorporent des manières de penser et de faire qui expriment des orientations plurielles, voire cosmopolites.

Remus Gabriel Anghel se penche pour sa part sur les retombées de la migration pour une localité de départ au nord de la Roumanie. Il s'intéresse tout particulièrement aux transformations économiques et sociales qui résultent des liens migratoires et pratiques transnationales qui se sont tissés entre la ville de Borșa et Milan qui est l'une des destinations privilégiées des *borșeni* depuis une dizaine d'années. Il questionne les liens théoriques entre migration et développement, et retient une approche qui intègre tant les interventions des migrants que celles des acteurs sociaux et institutionnels de la localité d'origine, et ce afin d'explicitier tout à la fois les initiatives économiques, les opportunités et les contraintes auxquelles elles sont soumises, que leur évolution dans le temps. Les données recueillies par une enquête ethnographique menée en Roumanie et en Italie font apparaître une réorganisation de la société locale de départ autour de trois lignes principales : des besoins de consommation en croissance, la division migrants/non migrants, une redéfinition des modèles matrimoniaux. Les effets de la migration pour Borșa sont ambivalents. Si les investissements privés qui y sont effectués par les migrants s'avèrent très importants et si les mutations sociales sont profondes, il n'est pas possible de conclure à un réel effet de développement de la ville par la migration.

La deuxième partie de ce dossier se focalise sur l'émergence d'une nouvelle destination migratoire depuis le début des années 2000. L'Espagne – comme l'Italie – est devenue une terre d'accueil privilégiée pour les Roumains. En 2008, selon l'Institut espagnol de statistique, ils constituaient la première communauté étrangère, avec près de 730 000 personnes, soit environ 14 % des étrangers en Espagne.

Monica Șerban et Bogdan Voicu expliquent le développement de ce phénomène migratoire sous l'angle des réseaux sociaux. À partir d'une analyse des statistiques produites dans le cadre d'une enquête réalisée en 2008 sur les Roumains de l'aire métropolitaine de Madrid, ils cherchent à comprendre le fonctionnement des réseaux migratoires à partir des facteurs individuels. L'aide qu'un migrant est prêt à fournir à un nouvel arrivant procure une forme de prestige qui renforce sa position dans le groupe/réseau ethnique – tant dans l'espace d'origine que dans la communauté immigrée. L'entraide (héberger un nouvel immigré, faciliter l'accès à un emploi, etc.) représente alors une stratégie de production de capital social ; l'allongement de la durée du séjour en migration s'accompagne cependant d'un affaiblissement de ce comportement, et ceci indépendamment du type de ressources, des liens sociaux ou des intentions de retour des migrants. Ceux qui continuent à offrir leur soutien à long terme sont ceux qui restent très connectés avec leurs lieux d'origine et qui ne s'éloignent pas des autres migrants roumains en Espagne.

La contribution d'Oana Ciobanu permet d'affiner la compréhension de ces processus par une analyse microsociologique de la formation des réseaux migratoires vers l'Espagne. En comparant les trajectoires migratoires des membres de deux familles (étendues) originaires de deux villages avec des histoires migratoires différentes, l'auteure choisit la famille comme unité de lecture du développement et du fonctionnement du réseau migratoire. Elle analyse différents facteurs qui concourent à la mise en place d'un projet migratoire : l'histoire des migrations, la variété des liens disponibles, le stade de la migration. Ces facteurs expliquent la façon dont différentes ressources sont mobilisées, à travers une combinaison complexe des liens familiaux, amicaux, religieux ou communautaires. Par ailleurs, l'allongement de l'expérience et de l'histoire migratoire de la communauté d'origine mène à une diversification des ressources, des destinations et des parcours migratoires, ainsi qu'à l'émergence et l'intensification des activités transnationales.

La troisième partie est consacrée à la transformation de la position de la Roumanie sur la scène migratoire européenne. Celle-ci relève des effets croisés de la construction d'une politique migratoire roumaine fortement encadrée par l'Union européenne et de la réorganisation spatiale des déplacements qui intègrent pleinement le pays dans la mondialisation des flux.

Nous nous sommes heurtées à la quasi-absence de recherches sur le sujet. En dehors des auteurs sollicités pour le présent dossier, les mobilités marchandes entre République de Moldavie et Roumanie ont fait l'objet de quelques travaux scientifiques (Arambașa, 2009 ; Arambașa, 2010 ; Michalon, 2007 ; Michalon, 2010) et des recherches sont en cours sur l'asile et la rétention administrative (Michalon, 2009). Il existe certes des rapports qui émanent soit de la Fondation Soros (voir par exemple Voicu, Toth & Goga, 2008), soit d'organismes de gestion des migrations (Munteanu, 2007). Mais le champ demeure encore insuffisamment exploré et porteur de questionnements riches et en devenir.

La contribution d'Andreas Wust et Helga Zichner renvoie à la première forme de migration qui s'est développée dans la Roumanie postcommuniste : le commerce transfrontalier. L'article entend mettre en évidence les évolutions des pratiques de franchissement de la frontière des petits commerçants au fur et à mesure des ajustements des politiques frontalières. La frontière entre l'Ukraine et la Roumanie sert de cas d'étude ; elle présente un intérêt particulier, découlant de sa récente transformation en frontière extérieure de l'UE et des ajustements qu'elle induit, à l'échelle locale, dans les modalités de franchissement. La recherche repose sur une observation

ethnographique locale et micro-locale des deux côtés de la frontière. Ceux qui parviennent à la franchir doivent mobiliser des ressources variées en termes de temps, d'argent et de relations sociales. Ils doivent pouvoir mettre en œuvre certaines compétences : l'attente, la mise en réseau, la corruption. Ainsi, les pratiques frontalières donnent à voir une réalité bien plus hétérogène que ne le laisseraient penser les politiques européennes visant à mettre en œuvre une gestion homogène et commune de toutes les frontières extérieures de l'Union.

L'article de Rixta Wundrak aborde une autre immigration commerçante dans la Roumanie postcommuniste : celle des Chinois. Elle a commencé dès la chute de Nicolae Ceaușescu, et consiste essentiellement en une réorientation depuis d'autres pays ex-communistes. Les commerçants en sont les pionniers ; ils ont donc joué un rôle déterminant dans ce flux, concentré à Bucarest, et dans ses développements ultérieurs. Appuyée sur une recherche empirique menée auprès de commerçants chinois dans la capitale roumaine, l'analyse porte sur leur implantation locale, à travers l'évolution de leurs pratiques marchandes depuis le commerce à la valise jusqu'à un commerce de plus grande ampleur, qui leur donne une position importante sur certains marchés bucarestois. Le succès de leurs activités s'explique par la présence d'une structure d'opportunité (Rath, Kloostermann, 2001) qui leur était favorable. Cette réussite ne concerne toutefois qu'une partie d'entre eux, soutenus par la politique du gouvernement roumain destinée à favoriser une immigration entrepreneuriale au détriment d'autres catégories de migrants. Les activités des Chinois s'insèrent par ailleurs dans une ethnicisation des économies et plus particulièrement du commerce, ethnicisation issue des mécanismes de discrimination qui touchent certaines minorités nationales (les Roms principalement) et les groupes de migrants nouvellement constitués. Il y a là un aspect méconnu de la transition roumaine : les étrangers y ont pleinement pris part, tout en étant tenus pour responsables d'une partie des difficultés rencontrées par la population dans son ensemble.

Alors que le numéro était en préparation, l'actualité a été marquée par des polémiques récurrentes autour des campements de migrants roms, roumains mais aussi bulgares ou ex-yougoslaves, dans les grandes agglomérations françaises. Il nous a semblé important d'apporter un point de vue scientifique à cette problématique tributaire de traitements politique et médiatique largement fondés sur la manipulation de stéréotypes stigmatisants et qui visent à établir une altérité irréductible des Roms migrants. La note de recherche de Céline Bergeon interroge la construction de cette « question rom » en confrontant les pratiques migratoires observées chez des Roms roumains à la politique que leur réserve l'Etat français. Celle-ci se définit par deux pôles, celui de l'exclusion des Roms migrants des dispositifs d'accueil réservés aux « Gens du Voyage » d'une part, celui de la mise en œuvre d'une politique massive d'expulsion vers le pays de départ labellisée comme « aide au retour humanitaire » d'autre part. Elle entraîne une relégation des Roms sur des terrains illégaux et une précarisation accrue de groupes qui ont fondé leur survie sur une combinaison des espaces et de leurs ressources.

La restitution de ces parcours migratoires foisonnants articulés autour de la Roumanie et de la construction européenne appelle à d'autres recherches. Nous remercions les auteurs pour leurs contributions, les évaluateurs anonymes pour leurs regards éclairés, Marie-Claude Maurel et Stéphanie Cirac pour leur soutien tout au long de l'élaboration du dossier, et le Centre d'Etudes des mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (UMR Cnrs-Ehess 8083) pour le soutien financier accordé pour les publications en anglais.

## **Bibliographie**

ANGHEL Remus Gabriel, HORVATH Istvan, coord. (2009), *Sociologia migrației. Teorii și studii de caz românești* (Sociologie de la migration. Théorie et études de cas roumains), Iasi : Polirom.

ANGHEL Remus Gabriel (forthcoming), *Romania at its Borders. Mapping Out Crossing-Border Practices*, București : New Europe College Yearbook 2008-2009.

ARAMBAȘA Mihaela (2009), Bedeutung der grenzüberschreitenden Praktiken im moldauisch-rumänischen Grenzraum vor und nach dem EU-Breitritt Rumäniens“, *Potsdamer Geographische Forschungen*, n° 29, pp. 137-160.

BACHMAN Ronald D., ed. (1991), *A Country Study : Romania*, Washington : Federal Research Divison, Library of Congress, 2<sup>nd</sup> edition.

BODNAR Judit (1998), « Assembling the Square: Social Transformation in Public Space and the Broken Mirage of the Second Economy in Postsocialist Budapest », *Slavic Review*, Vol. 57, n° 3, p. 489-515.

CHELCEA Liviu & LAȚEA Puiu (2000), *România profundă în communism. Dileme identitare, contract social și economie secundară la Sântana* (La Roumanie profonde. Dilemmes identitaires, contrat social et économie secondaire à Sântana), București : Nemira.

CHELCEA Liviu, (2002), « The Culture of Shortage During State-Socialism: Consumption Practices in a Romanian Village in the 1980s », *Cultural Studies*, Vol. 16, n° 1, pp. 16-43.

CHELCEA Liviu & LAȚEA Puiu (2004), « Cultura penuriei: bunuri, strategii și practici de consum în România anilor '80 » (La culture de la pénurie : biens, stratégies et pratiques de consommation dans la Roumanie des années 80) ", in A. Neculau (coord.), *Viața cotidiană în communism* (La vie quotidienne sous le communisme), Iași : Polirom, pp. 152-174.

CHELCEA Liviu, RADU Cosmin & CONSTANTINESCU Livia (2005), « Informalizare și instituționalizare : geografia compărării și piețele agricole din două sectoare ale Bucureștiului », (Informalisation et institutionnalisation : géographie des achats et marchés agricoles dans deux secteurs de Bucarest) », in L. Chelcea, O. Mateescu (coord.), *Economia informală în România: Piețe, practici sociale și transformări ale statului după 1989* (Économie informelle en Roumanie : marchés, pratiques sociales et transformations de l'Etat après 1989), București : Paideia, pp. 145-188.

DARLEY Mathilde (2010), « La construction du problème de l'immigration en République Tchèque: l'action publique sous influence européenne? », *Politique européenne*, vol. 31, n° 2, pp. 65-90.

DEMATTEO Lynda (2009), *La Ruée vers la Roumanie des entrepreneurs italiens*, Paris : Notre Europe, étude n°69, sur [http://www.iiac.cnrs.fr/laios/sites/laios/IMG/pdf/BAT\\_COUV\\_projet\\_photo.pdf](http://www.iiac.cnrs.fr/laios/sites/laios/IMG/pdf/BAT_COUV_projet_photo.pdf)

DIMINESCU Dana (2003), « Introduction », in D. Diminescu (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris : Éd. de la MSH, pp. 1-23.

FOX Jon E. (2003), « National identities on the move: Transylvanian Hungarian labour migrants in Hungary », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 29, n° 3, pp. 449-466.

FOX Jon E. (2007), « From national inclusion to economic exclusion: ethnic Hungarian labour migration to Hungary », *Nations and Nationalism*, Vol. 13, n° 1, pp. 77-96.

HARTMAN Todd (2008), « States, markets, and other unexceptional communities: informal Romanian labour in a Spanish agricultural zone », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, Vol.?, n° 14, p.496-514.

HITCHINS Keith (1996), *Romania, 1866-1947*, București: Editura Humanitas.

LAGRAVE Rose-Marie & DIMINESCU Dana (1999), « Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du pays d'Oaș », *Migrations-Études*, n° 91, 14 p. ; <http://www.adri.fr/me/pdf/me091.pdf>



- LĂZĂROIU Sebastian *et al.* (2004), *Volume IV – Romania. More ‘Out’ than ‘In’ at the Crossroads between Europe and the Balkans*, European Commission Project « Sharing Experience: Migration Trends in Selected Applicant Countries and Lessons Learned from the ‘New Countries of Immigration’ in the EU and Austria », IOM.
- LĂZĂROIU Sebastian & ALEXANDRU Monica (2008), « Chapter VII: Romania », in E. Hönekopp & H. Mattila (eds.), *Permanent or Circular Migration ? Policy Choices to Address Demographic Decline and Labour Shortage in Europe*, IOM, pp. 215-255.
- MARINESCU Sergiu Aurel (1999), *O Contributie la Istoria Exilului Romanesc*, vol. I, București : Editura Vremea.
- MARINESCU Sergiu Aurel (2002), *O Contributie la Istoria Exilului Romanesc*, vol. II, București : Multiprint.
- MICHALON Bénédicte (2003), *Migrations des Saxons de Roumanie en Allemagne. Mythe, interdépendance et altérité dans le « retour »*, Université de Poitiers, Thèse en géographie.
- MICHALON Bénédicte (2007), « La périphérie négociée. Pratiques quotidiennes et jeux d’acteurs autour des mobilités transfrontalières entre la Roumanie et la Moldavie », *L’Espace Politique*, vol. ?, n° 2, pp. 97-120 ; <http://www.espacepolitique.org/>
- MICHALON Bénédicte (2010), „Der grenzüberschreitende Handel, eine räumliche Ressource. Das Beispiel des Verkehrs zwischen der Republik Moldau und Rumänien vor die europäische Erweiterung 2007“, in Wagner Mathias, Łukowski Wojciech (Hrsg.), *Alltag im Grenzland. Schmuggel als ökonomische Strategie im Osten Europas*, Wiesbaden, VS-Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 113-128.
- MUNTEANU Alison (2007), « Secondary movement in Romania: the asylum-migration nexus », *New Issues in Refugee Research*, n°148, 21p. ; <http://www.unhcr.org/publ/RESEARCH/4766521e2.pdf>
- MUNTELE Ionel (2003) « Migrations internationales dans la Roumanie moderne », en Diminescu, Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris : Editions de la Maison des Sciences de l’Homme, pp. 33-48.
- MÜNZ Rainer (2003) « Alemania y sus inmigrantes », *Migraciones*, 14, pp. 7-42.
- MUREȘAN, Cornelia (1996) « L’évolution démographique en Roumanie : tendances passées (1948-1994) et perspectives d’avenir (1995-2030) », *Population*, 4-5, pp. 813-844.
- NEDELUCU Mihaela (2009) *Le migrant online. Nouveaux modèles migratoires à l’ère du numérique*, Paris: L’Harmattan.
- POTOT Swanie (2003) *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l’étude des nouvelles mobilités en Europe*, Thèse de doctorat, Université de Nice.
- POTOT Swanie (2007) *Vivre à l’Est, travailler à l’Ouest. Les routes roumaines de l’Europe*, Paris, L’Harmattan, coll. Aujourd’hui l’Europe.
- RATH J.; KLOOSTERMANN R. (2001), « Immigrant entrepreneurs in advanced economies : mixed embeddedness further explored », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 27, n° 2, pp. 189-202.
- RADU Cosmin, RADU Cerasela (2006), « Români câștigă bani europeni cu vize la sârbi [Les Roumains gagnent de l’argent européen avec des visas serbes] », in SANDU, Dumitru (dir) (2006) *Locuirea temporară în străinătate. Migrația economică a românilor 1990-2006 [La résidence temporaire à l’étranger. La migration économique des Roumains 1990-2006]*, Bucarest, Fundația pentru o Societate Deschisă, pp. 127-141. <http://www.osf.ro>
- SANDU Dumitru, RADU Cosmin, CONSTANTINESCU Monica et CIOBANU Oana (2004) *A Country Report on Romanian Migration Abroad: Stocks and Flows after 1989*, Prague: Multicultural Center Prague.
- SANDU Dumitru (dir) (2006) *Locuirea temporară în străinătate. Migrația economică a românilor 1990-2006 [La résidence temporaire à l’étranger. La migration économique des Roumains 1990-2006]*, Bucarest, Fundația pentru o Societate Deschisă, <http://www.osf.ro>



SÍK Endre (1999), " The Spatial Distribution of Informal Marketplaces and Informal Foreign Traders in Contemporary Hungary ", in FEIGE E. L., OTT K. (éd.), *Underground Economies in transition*, Aldershot, Ashgate, p. 275-306.

SÍK Endre, WALLACE Claire (1999) " The Development of Open-Air Markets in East-Central Europe ", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 23, n°4, p.697-714.

SWORD Keith (1999) " Cross-Border 'Suitcase Trade' and the Role of Foreigners in Polish Informal Markets ", in IGLICKA K., SWORD K. (éd), *The Challenge of East-West Migration for Poland*, London, Macmillan, p.145-167.

TERRAY Emmanuel (1999), « *Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place* », in Etienne Balibar, Jacqueline Costa-Lascoux, Monique Chemillier-Gendreau, Emmanuel Terray, *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte, pp.9-34.

VAN DE VELDE Martin, MARCINCZAK Szymon (2005) *From Iron Curtain to Paper Wall: The influence of border-regimes on regional economies and societies. The life, death and resurrection of the bazaars in the Łódź-region*, Nijmegen, Research Group Governance and Places, University of Nijmegen, Working Paper Series, n°5.

VOICU Ovidiu, TOTH Georgiana, GOGA Simina (2008), *Immigrant in Romania: Perspectives and Risk*, Bucarest, Fondation Soros.

WALLACE Claire, SHMULYAR Oksana, BEDSIR Vasil (1999) " Investing in Social Capital: the Case of Small-Scale, Cross-Border traders in Post-Communist Central Europe ", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.27, n°3, p.751-770.

WILLIAMS Allan M., BALÁŽ Vladimír (2002): "International Petty Trading: Changing Practices in Trans-Carpathian Ukraine". In: *International Journal of Urban and Regional Research*, 26.2, S.323-342.

WUNDRAK Rixta (2010): *Die chinesische Community in Bukarest. Eine rekonstruktive, diskursanalytische Fallstudie über Immigration und Transnationalismus*, Wiesbaden : VS - Verlag für Sozialwissenschaften.